



**SEANCE DU  
12 Décembre 2022**

OBJET DE LA  
DELIBERATION

INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'AUTORISATION DE  
CONSTRUCTION ET  
D'EXPLOITATION DE TROIS  
AÉROGÉNÉRATEURS ET D'UN  
POSTE DE LIVRAISON SUR LE  
SITE SITUÉ SUR LE TERRITOIRE  
DES COMMUNES DE IZEL LES  
ÉQUERCHIN ET DE QUIÉRY LA  
MOTTE PAR LA SOCIÉTÉ PARC  
ÉOLIEN DE LA VALLÉE DE  
L'ESCREBIEUX

ENQUÊTE PUBLIQUE  
ENVIRONNEMENTALE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des Collectivités  
Territoriales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 12 Décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux le Douze Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 Décembre 2022 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme POCLET Dominique) Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Arrivée en cours de séance à 19H08) (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de Mme LEWILLE Laura) MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. (Proc de M. DEBEAUMONT Pierre). MM HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella. (Arrivée en cours de séance à 19H08)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : Mmes POCLET Dominique. CASSEZ Laetitia. CABOCHE Cécile. M DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura.

Absents excusés sans pouvoir : MM THERY Éric. DEVLEESCHAUWER Nicolas

Secrétaire de Séance : Mme DIOUANI Sarah

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par arrêté du 04 Octobre 2022, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation de construction et d'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le site situé sur le territoire des communes de Izel-lès-Équerchin et de Quiéry-la-Motte par la société Parc Éolien de la Vallée de l'Escrebieux.

L'avis du Conseil Municipal étant sollicité, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 04 Octobre 2022 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation de construction et d'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le site situé sur le territoire des communes de Izel-lès-Équerchin et de Quiéry-la-Motte par la société Parc Éolien de la Vallée de l'Escrebieux.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20221212-DEL14121220

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la société Parc Éolien de la Vallée de l'Escrebieux de construction et d'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le site situé sur le territoire des communes de Izel-lès-Équerchin et de Quiéry-la-Motte.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20221212-DEL14121220